Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 21 (1975)

Heft: 10

Rubrik: AVS/AI et assurance-maladies : votre questions - nos réponses

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

AVS/AI et assurance-maladies

Vos questions – nos réponses

Un salarié, devenu indépendant, demande s'il est obligé de déclarer la totalité de son revenu à l'AVS, vu que cette dernière est facultative?

Cette question doit trouver une réponse affirmative. Les personnes assurées facultativement sont soumises, dès leur adhésion, aux mêmes règles que les assurés obligatoires. Les cotisations sont dues sur *la totalité* du revenu du travail, frais généraux professionnels déduits, qu'il soit salarié ou indépendant. *Tous* les assurés facultatifs acquittent les cotisations sur la totalité de leur revenu au taux prévu dans l'assurance obligatoire pour les personnes ayant une activité indépendante (sous réserve du taux dégressif de la cotisation là où le revenu annuel est inférieur à 20 000 francs suisses, 7,3% pour l'AVS et 1% pour l'AI).

Evénements suisses

Rétrospective

12 avril

Barbara, Karin, Daniela, Adrian et Beat, tels sont les prénoms des quintuplés mis au monde à la Maternité de Berne par une femme de Brienz. Il s'agit du deuxième événement de ce genre en Suisse.

16 avril

En Gruyère, une avalanche tue deux soldats neuchâtelois.

Un Suisse de 24 ans, pesant plus de 170 kilos, bat le record mondial de perte de poids à bicyclette, en maigrissant de 6,260 kg en une heure sur le vélodrome olympique de Mexico.

19 avril

Dans le cadre de la 59e Foire suisse d'échantillons, la 5e Exposition internationale des inventeurs décerne son premier prix aux deux inventeurs suisses d'un système permettant uniquement aux sourds et à ceux qui sont sourds et aveugles d'utiliser le téléphone.

24 avril

Le Ministère français de la santé remet à Paris le Prix Galien, décerné chaque année depuis 1970 en France à un médicament qui représente un progrès médical important et se distingue par une efficacité thérapeutique particulière, à deux médicaments produits par Roche, à Bâle, pour le traitement de la maladie de Parkinson.

Dans le Jura, à Moutier, un affrontement de près de six heures entre forces de l'ordre et autonomistes blesse une soixantaine de personnes et provoque pour plusieurs centaines de milliers de francs de dégâts.

1er mai

Dans une lettre ouverte au chef du Département fédéral des transports et communications et de l'énergie, 305 membres de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich réclament l'arrêt immédiat de la construction des centrales nucléaires en Suisse et une nouvelle orientation de la politique énergétique suisse.

6 mai

Tirant les conclusions de la situation conjoncturelle, le Conseil fédéral propose à l'Assemblée fédérale d'adopter trois arrêtés conte-

Michel Moos, le nouveau champion, accompagné de Roland Collombin (Photo Pascal Thurre).

La tradition à la Landsgemeinde d'Obwald est respectée (Keystone).